Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260122-D008_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : BLAIRET Guylaine, BASSEVILLE Cathy (procuration à REGENT Claude).

Secrétaire de séance : MATHURIN Loïc

Conseil municipal – Séance du 22 janvier 2026

Délibération n° 08 : Avenant à la convention d'adhésion au Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine

Vu la délibération n° 85 du 15 décembre 2022, relative à la convention d'adhésion au Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant la proposition du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, de proroger la convention pour l'année 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'avenant à la convention d'adhésion au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU35) joint à la présente délibération.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver l'avenant à la convention d'adhésion au CAU35, joint à la présente délibération ;
- Autoriser Madame le Maire à signer l'avenant

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 27/01/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Loïc MATHURIN

MAIRIE DE STE-MARIE ILLE-ET-VILAINE